COMMUNIQUE DU CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

«je vous confirme qu'aucune information ou événement visé par le Règlement du Conseil du marché Financier (notamment les articles 36 à 38) n'est intervenu, susceptible de provoquer une telle hausse de cours ou de l'expliquer.

...veuillez également noter que :

- La société n'a pas convoqué de conseil d'administration depuis le 18 novembre 2011 ;
- Aucun nouveau projet d'investissement significatif n'a été décidé ;
- Aucune opération financière ou due diligence n'est en cours, à l'exception de celles régulières et réglementaire effectuées périodiquement par les commissaires aux comptes ».

-

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.